



Convocation à l'assemblée Générale ordinaire 2015 du Comité local d'Attac La Ciotat.

Cher-e adhérent-e,

L'assemblée générale ordinaire du comité local de la Ciotat aura lieu **le samedi 13 juin 2015** à partir de 17h chez une de nos adhérentes, Michèle Ribuoat, 69 avenue Franklin Roosevelt à La Ciotat.

L'Assemblée Générale est un moment important et convivial dans la vie d'une association.

Après un pot d'accueil et l'émargement, nous aborderons l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport annuel d'activité 2014 (en pièce jointe)

2°) Rapport annuel de gestion 2014 (comptes 2014 en pièce jointe)

3°) Renouvellement du Conseil d'Administration

4°) L'Assemblée Générale sera suivie d'un débat sur le thème : « Partis politiques, Mouvements sociaux » et se conclura autour d'un repas tiré du sac.

Rappel de l'article 8-1 alinéa 1 des statuts : " Le Conseil est composé de 10 à 29 administrateurs, administratrices élu-es par l'Assemblée générale ".

Rappel des articles 8-2 des statuts. *La durée* du mandat des membres du conseil d'administration est de deux ans, à compter du jour de leur élection par l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles sans limitation. En cas de vacance, de nouveaux administrateurs, administratrices peuvent être cooptés par le Conseil pour la durée du mandat du Conseil qui reste à courir.

Les élus au CA à renouveler pour deux ans en 2015: Roger DELLAC, , Elsa DRILLON, , Mathieu FAVRE, Joëlle ROJAS, François RENSCH.

Les membres élu-es en 2014 pour deux ans: Philippe BONNEAU, Perla CHOCTEAU, Mariann CHRETIEN, Edmond DIAQUES, José STERENZY.

Les candidatures seront reçues au plus tard une semaine avant la date de l'assemblée générale, soit avant le 6 juin 2015, soit par courrier adressé à La Ciotat ATTAC, Maison des Associations, place Evariste Gras 13600 La Ciotat, soit par e-mail adressé à : laciotat@attac.org ou à lina.chocteau@wanadoo.fr.

Tout membre a le droit de se faire représenter par un autre membre en remettant à ce dernier un mandat écrit. Nul ne peut détenir plus d'un mandat (Article 11- 5. des statuts).

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent se porter candidats et voter pour la désignation des nouveaux membres du CA, (il sera possible de ré-adhérer le jour de l'Assemblée Générale).

En comptant sur la présence de chacun-e , nous vous prions de recevoir nos salutations les plus amicales.

Cordialement, le Conseil d'Administration.

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 13 huin 2015

M. /Mme _____ en tant que "mandant"

Donne pouvoir à M./Mme _____ en tant que "mandataire",

de me représenter et de voter en mes lieu et place

Ecrire à la main et signer : Bon pour pouvoir

MANDANT

MANDATAIRE